



travaux importants en copropriété ,

Par **noahfisc**, le **22/02/2012 à 17:43**

Bonjour

une assemblée extraordinaire a voté des travaux importants de ravalement de facade. Les travaux sont terminés depuis 3 ans environs. Il reste de l'argent non utilisé.

Faut il le redistribuer aux personnes qui ont cotisés ??? (des ventes ont eu lieu depuis) car cette somme n'apparaissait dans aucun relevé du syndic (fait au notaire) au moment de la revente d'un bien .

En effet la provision des dépenses pour cet investissement a fait l'objet d'une gestion spécifique (compta , suivi des travaux , collecte ..)(hors contrat de gestion courante) par le syndic et bien sur rémunéré en sus .

merci par avance de vos remarques ou commentaires .

Par **springfield**, le **11/01/2016 à 22:34**

Bonsoir,

A l'AG suivant la fin des travaux, le syndic aurait dû proposer une résolution afin de redistribuer le solde restant selon les tantièmes de chacun.

Votre CS aurait dû s'en inquiéter et consulter notamment le grand livre (listing où tous les opérations des comptes propriétaires et fournisseurs apparaissent).